



COMMUNE DE SAINT-VÉRAND

<p><u>Nombre de conseillers :</u></p> <p>✎ En exercice : 19</p> <p>✎ Présents : 14</p> <p>✎ Pouvoir(s) : 3</p> <p><u>Date de convocation :</u></p> <p>15 février 2024</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le vingt février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Dominique UNI.</p> <p><u>Présents :</u> Mesdames Dominique UNI, Isabelle JUHASZ, Fabienne FERRIER, Lysiane INARD, Aurélie SEURAT, Gwenaëlle GALINDO-BELLET, Messieurs Jean-Philippe GORON, Olivier GAILLARD, Jacques DUCROS, Jean-Marc BOURGOGNE, Patrice BERTRAND, Michel MOTTUEL, Patrick GIROUD, Stéphane TOURNOUD</p> <p><u>Ont donné procuration :</u> Muriel GAIFFIER a donné pouvoir à Michel MOTTUEL Pierre CHEVALLIER a donné pouvoir à Gwenaëlle GALINDO-BELLET Laure BOSSAN a donné pouvoir à Lysiane INARD</p> <p><u>Membres absents :</u> Anthony PEREIRA, Fabrice GENOVESE</p> <p><u>Membres absents excusés :</u></p> <p><u>Secrétaire de séance :</u> Stéphane TOURNOUD</p>
---	---

Le compte rendu du Conseil Municipal du 29/01/2024 est validé.

1 – Vote de la subvention communale 2024 au budget ZEBULON

Jean-Philippe GORON, adjoint chargé des finances, après avoir présenté la clôture du budget 2023 du centre de loisirs Zébulon et les projections budgétaires 2024, propose à l'assemblée de délibérer sur une subvention de la commune à hauteur de 40 000 euros afin d'équilibrer le budget (pour rappel la subvention au titre de 2022 était de 50 000 euros).

Le Conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition de délibération.

2 – Vote des subventions 2024 allouées aux associations

Les trois Conseillers municipaux, Présidents d'association concernées, n'ont pris part ni aux travaux préparatoires, ni au débat, ni au vote de cette délibération.

Jean-Philippe GORON, adjoint chargé des finances, soumet à l'examen du Conseil Municipal les demandes de subventions reçues.

Après en avoir délibéré et, à l'unanimité de ses 13 membres votants, le Conseil Municipal :

- ✎ **DÉCIDE** d'allouer les subventions suivantes au titre de l'année 2024 :
- AS VER SAU 5 000.00 €
 - Comité des Fêtes 3 000.00 €
 - Le Sou des écoles 1 000.00 €
 - Sport Loisirs Bien-Être 500.00 €
 - Joyeux Dauphinois 400.00 €
 - FNACA 150.00 €
 - Le Souvenir Français 150.00 €
- TOTAL à l'article 6574 – Subventions aux associations 10 200.00 €**

3 – Vote de la subvention 2024 allouée à l'école

Jean-Philippe GORON, adjoint chargé des finances, propose au Conseil Municipal de reconduire les crédits alloués à l'école au titre de 2024, sur la même base que 2023, à savoir, pour un effectif de 158 élèves au 01/01/2024 :

- *Coopérative scolaire pour les sorties : 24.00€/élève* 3 792.00 €
- *Coopérative scolaire divers* 1 000.00 €
- Fournitures scolaires, payées directement sur le budget communal, à hauteur de 45.00€ par élève, pour un montant maximum de 7 410 euros, incluant 300 euros de crédits de direction.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition de délibération.

4 - Délibération portant sur les conventions de servitudes avec ENEDIS

Stéphane TOURNOUD, adjoint à l'urbanisme, porte à la connaissance du Conseil Municipal les conventions de servitudes et de mise à disposition, signées entre la commune de Saint-Vérand et la société ENEDIS, le 13 novembre 2018, pour constituer les droits réels nécessaires aux besoins de la distribution publique d'électricité sur les parcelles suivantes appartenant à notre commune :

Section : C N° : 2737, 2738 (MUZELIER)

Section : AB N° : 454 (LES AMARIRIERS)

Moyennant une indemnité de 15 € pour chacune.

Ces conventions prévoient une réitération par acte notarié et pour des questions de commodité, il est proposé une représentation du maire par procuration de ce dernier au profit de tout collaborateur de l'office de Maître Antoine RODRIGUES, notaire à 74 000 ANNECY, 4 route de Vignières, à l'effet de signer tout acte contenant convention de servitudes et/ou de mise à disposition créant des droits réels pour les besoins de la distribution publique d'électricité au profit de la société ENEDIS.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition.

5 – Présentation du projet PROMOZEN

Stéphane TOURNOUD, adjoint en charge de l'urbanisme, présente à l'assemblée une esquisse d'aménagement de ce que serait le futur projet « PROMOZEN » (sur l'ancienne « friche CHALOIN »). Les accès sont validés avec : un accès principal coté parking public (ancienne agence postale) en complément de l'accès face à la rue des Amariniers pour rester compatible à l'OAP.

Bien que certains membres du Conseil Municipal émettent quelques réserves, notamment liées à l'architecture des bâtiments (toits à 1 pan) et à la hauteur de celui du front de rue, les grands principes d'aménagement du projet sont validés.

Concernant le règlement de la zone 1AU1 en matière de stationnement, le conseil précise qu'il n'est pas favorable ni judicieux de prendre la moyenne des deux modes de calcul.

Le conseil municipal est conscient des difficultés liées aux contraintes d'aménagement du terrain, à l'orientation d'aménagement et de programmation et à la nouvelle connaissance des risques. Mais il valide les principes d'aménagement hormis le nombre de stationnements qui devra se rapprocher des 89 places.

Madame le Maire ajoute que ce projet, si encore une fois décalé dans le temps, pourrait rencontrer de nouvelles contraintes ultérieures suite aux préconisations du PLUi en cours.

Gwenaëlle GALINDO-BELLET émet l'idée qu'il serait intéressant pour la commune d'acheter un espace commercial en vue de locations futures.

Enfin, l'assemblée demande au promoteur de réfléchir à une augmentation de places de parking privatives à l'arrière des bâtiments pour plus de fonctionnalité des résidents.

6 – Présentation des dénominations des chemins ruraux

Madame le Maire remercie Patrick GIROUD pour le travail accompli par la commission des chemins ruraux, une commission extramunicipale composée d'élus mais aussi d'habitants bénévoles.

Cette commission avait en charge de recenser et de dresser un inventaire exhaustif des chemins ruraux de la commune (annulation pour certains, échanges pour d'autres, modifications de tracés, réhabilitation pour ceux laissés à l'abandon ...), puis de les désigner avant de pouvoir les officialiser.

Un géomètre a été choisi qui devra localiser précisément ces chemins.

Une enquête publique s'en suivra à l'automne 2024.

Il est proposé de réfléchir à une carte de ces chemins afin de valoriser ce travail d'envergure.

Il faudra par la suite procéder à la mise à jour d'un tableau des voiries communales.

7 – Bilan du recensement de la population

Michel MOTTUEL, Conseiller municipal et coordonnateur du recensement 2024, rappelle que le recensement s'est déroulé d'octobre 2023 à février 2024 en suivant le séquençage suivant :

- mise à jour de la liste des logements sur le système d'information de l'Insee en octobre 2023,
- formation des coordonnateurs communaux par l'Insee en novembre,
- organisation du recensement de mi-novembre à fin décembre,
- formation des agents recenseurs début janvier 2024,
- travaux préparatoires par les agents recenseurs première quinzaine de janvier,
- enquête du 19 janvier au 17 février 2024,
- retour des différents documents vers l'Insee le 23 février 2024.

La commune a été découpée en 4 districts.

Durant cette opération on peut résumer le temps passé par l'équipe comme suit :

- le coordonnateur communal : 80h dont 20h de suivi
- le coordonnateur adjoint : 80h dont 30h de suivi
- pour chacun des 4 agents recenseurs : 100h répartis en 30h de préparation et 70h d'enquête (dont 30h non ouvrées)

Durant la période d'enquête, nous avons été conformes aux objectifs fixés par l'Insee, à savoir 45% de retour en fin de première semaine, puis 70%, 90% et 100% les semaines suivantes.

A la fin du recensement, le système de gestion du recensement a fourni les données brutes suivantes :

- 842 logements recensés,
- 1684 habitants permanents sur la commune,
- un taux de fiches de logements non enquêtés de 3.6% (personnes ne voulant pas répondre, absentes durant la période d'enquête, ...)
- un taux de réponse par Internet de 72.8% (taux demandé par l'Insee de 70%)

Ces chiffres sont des données brutes et l'Insee devrait publier la version officielle avant l'été.

8 - Informations / questions diverses

- Soirée théâtrale du 8 mars organisée par la CCAS
- Journée du 9 mars : organisation de la journée de « remise en états des chemins ruraux »
- Point d'avancement des travaux de la piste cyclable

Fin de séance : 22h30